

Paris, le 22 Février 2023

**Chères et chers signataires de l'appel demandant l'interdiction des SDHI paru dans Le Monde début 2020<sup>1</sup>,  
Chères et chers Collègues, Citoyen.ne.s préoccupé.e.s par l'usage de ces pesticides poisons,**

En réponse aux demandes répétées d'informations sur les éventuels progrès concernant l'emploi immodéré des SDHI en France, vous trouverez ci-dessous une information qui nous l'espérons répondra à votre attente. Nous ne reviendrons pas ici en détail sur les raisons<sup>2</sup> pour lesquelles nous avons demandé dès la fin 2017 l'interdiction des SDHI et qui justifiaient l'appel que vous ou un grand nombre de collègues aviez signé dans *Le Monde*. Sachez-le toutefois, l'emploi inapproprié qu'il est fait en France de ces poisons sans spécificité ni d'espèces ni de cibles n'est pas devenu brusquement par miracle plus anodin, où moins irresponsable et donc plus acceptable, bien au contraire !

Sachez que depuis cet appel nombreux sont les articles démontrant toujours plus les effets néfastes des SDHI<sup>3</sup>. En parallèle l'effondrement de la biodiversité s'affirme tous les jours un peu plus, le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), l'OFD (Office Français de la Biodiversité), et l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) dans son dernier congrès à Marseille pointant sans surprise le cocktail de pesticides (fongicides, insecticides, nématicides, herbicides utilisés en particulier en agriculture) comme une des causes majeures de cet effondrement<sup>4</sup>.

Néanmoins, il faut savoir qu'alors même que les articles scientifiques rapportant la toxicité des SDHI s'accumulent, à ce jour :

- 1) nous attendons toujours la publication d'études indépendantes démontrant l'intérêt en termes d'amélioration des rendements et pour le revenu réel des agriculteurs de ces traitements fongicides, les rares études existantes indiquant plutôt leur non intérêt<sup>5</sup>, cela alors que les effets sur l'environnement et la santé humaine sont désormais incontestables.
- 2) il est désormais toujours plus documenté, et cela sans surprise, que les traitements prophylactiques qu'il est fait des pesticides provoquent l'apparition d'un nombre sans cesse croissant d'espèces mutantes de microorganismes (bactéries, moisissures, etc.). Désormais pour ne parler que des seuls SDHI et des seuls champignons les publications scientifiques consacrées à l'apparition d'espèces mutantes dans les zones exposées sont désormais la majorité !<sup>6</sup> ; Les résistances se multiplient tout en augmentant les risques de contaminations croisées avec l'homme.
- 3) pour les SDHI en particulier, comme pour nombre de pesticides, notre Agence « dite » de sécurité interviendra au mieux qu'« après la bataille ». Un exemple ? Nous avons devant nous la perspective d'une sécheresse marquée cette année avec une conséquence prévisible : la concentration accrue des pesticides dans tous les milieux, en particulier les eaux résiduelles. Pourtant au lieu de monter préventivement au créneau et de signaler un danger comme elle l'a fait pour les piles boutons... à ne pas avaler, les colchiques, les amanites phalloïdes ou les marrons d'Inde à ne pas déguster, elle devrait imposer la réduction drastique de l'usage des

---

<sup>1</sup> <http://endsdhi.com/2-ans-apres-le-nouvel-appel-contre-les-sdhi>

<sup>2</sup> Toutes les raisons sont détaillées sur notre site <http://endsdhi.com> (rien à acheter ou à vendre)

<sup>3</sup> <http://endsdhi.com/aller-plus-loin/articles-de-recherche>

<sup>4</sup> <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/effondrement-de-la-biodiversite-des-associations-attaquent-l-etat-en-justice-150143.html>

<sup>5</sup> Mourtzinis S, Krupke CH, Esker PD, Varenhorst A, Arneson NJ, Bradley CA, Byrne AM, Chilvers MI, Giesler LJ, Herbert A, Kandel YR, Kazula MJ, Hunt C, Lindsey LE, Malone S, Mueller DS, Naeve S, Nafziger E, Reisig DD, Ross WJ, Rossman DR, Taylor S, Conley SP. Neonicotinoid seed treatments of soybean provide negligible benefits to US farmers. *Sci Rep.* 2019 Sep 9;9(1):11207. <http://endsdhi.com/wp-content/uploads/2020/02/Neonic.pdf>

<sup>6</sup> Au 21/02/2022, plus de 60% des publications indexées dans **PubMed** (Base internationale de références scientifiques) à propos de SDHI concernent l'apparition des résistances au SDHI

pesticides. Mais non, après le désastre et la contamination, de l'eau, des aliments, des poissons, l'Anses se fendra sans doute un jour d'un communiqué recommandant de limiter la consommation d'eau et de poissons, comme fait récemment pour la catastrophe liée à l'usage du Chlordécone... Pourtant l'histoire récente le montre, il faut agir sans délai avant que les désastres annoncés soient constatés, et non pas couvrir 20 ans de retards inacceptables comme dans les cas du chlordécone, du S-métolachlore ou des néonicotinoïdes...

C'est désormais un fait, l'Anses s'enfoncé toujours plus dans un déni de la science. Traduction pour les SDHI ? Après quelques soubresauts fanfarons initiaux (« passez votre chemin, l'alerte n'est pas justifiée! »), suivis de la reconnaissance à reculons et de mauvaise grâce de la déficience des tests de mise sur le marché, ce sont désormais silence et inaction, une attitude tous les jours plus insupportable. En effet comme nous le savons tous, en terme de perte de biodiversité chaque jour compte, chaque saison compte. Pour donner le change, les dirigeants de l'Anses ont réuni, cela pour la seconde fois, un groupe<sup>7</sup> de 15 personnes. Malheureusement, celui-ci, comme le précédent qui réunissait encore moins de personnes (5) avec pour résultat un rapport choquant paru en 2019<sup>8</sup>, est gangrené en parti (10/15) par des conflits d'intérêt, en particulier pour la simple raison qu'ils sont impliqués dans l'attitude passée de l'Anses vis-à-vis des pesticides. Outre ce type de conflit d'intérêt non pris en compte, on peut s'interroger sur les compétences scientifiques touchant la question SDH/SDHI au vu des publications plus que rares consacrées à cette question émanant des membres de ce comité<sup>9</sup>. Vraiment, par comparaison, un gouffre sépare ces compétences problématiques de celles additionnées des plus de 450 signataires de l'appel que vous avez signé.

En pratique, aujourd'hui, sachez-le, concernant le dossier SDHI, il est toujours en « expertise » (sous une forme ou une autre, depuis plus de 5 ans), un dossier qui voit ses conclusions programmées mais reculées en permanence, sans qu'il n'y ait plus actuellement aucune date promise de parution d'un éventuel rapport d'expertise. Sachez-le également TOUS nos précédents interlocuteur/trices à l'Anses, à l'exception peut-être des standardistes, ont laissé la place à de nouveaux « responsables ». Nous pourrions nous en réjouir mais l'inertie actuelle de l'Agence semble indiquer que les nouveaux « responsables » soient, et en toute connaissance de cause, tout aussi « irresponsables ». Le seul fait nouveau, essentiellement du fait de l'inaction de l'Anses, est que les dossiers concernant les pesticides « progressent » en France par le seul biais de décisions de justice, soit au niveau individuel<sup>10</sup> soit dans des procédures plus générales de non-respect des normes européennes<sup>11</sup>.

**Pour conclure**, à travers ce nouvel échange, nous voulions vous assurer de notre inébranlable détermination à mener à bien notre engagement contre les SDHI. Libre à vous bien sûr de faire circuler cette mise au point en espérant qu'elle puisse être la dernière.

Cordialement,

Paule Bénéit, 

Pierre Rustin, 

---

<sup>7</sup> Un comité choisi en nous excluant soigneusement malgré notre proposition de participation pourtant initialement suggérée par eux-mêmes. Proposition que nous avons réitérée le 07/02/2022 dans un courrier envoyé à l'un des responsables auprès du directeur général de l'Anses.

<sup>8</sup> Nos commentaires à l'époque <http://endsdhi.com/wp-content/uploads/2019/05/Analyse-Rapport-GECU-sur-les-SDHs.pdf>

<sup>9</sup> Des personnes qui trouvent être soit employées directement par l'Agence, soit qui mènent des travaux financés par l'Agence, ou sont en fait des acteurs consubstantiels de l'histoire désastreuse des pesticides, des personnes dont la production scientifique sur le sujet est de 4 publications pour l'ensemble en 20 ans !

<sup>10</sup> <https://www.la-croix.com/Pesticides-tumeurs-cerebrales-agriculteurs-peu-peu-reconnues-maladie-professionnelle-2021-02-22-1301142182>

<sup>11</sup> <https://agriculture.gouv.fr/decision-de-la-cour-de-justice-de-lunion-europeenne-relatif-lutilisation-des-neonicotinoides-pour-0>